

COMMUNE DE LA BUISSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

Présents : Dominique DESSEZ, Christian REY-GORREZ, Sophie BETHOUX, Sylvaine MONGHEAL, Jean-Marc ATTALI, Agnes DE GALBERT, Jean-Paul AUSSEL, Christine MAZUET, Serge PAPILLON, Séverine SEVOZ LAVERDURE, Sébastien BENARD, Fanny PASQUIER, Aurélie DUCROT, Florent SEGARD, Maxime CHAZARD, Daphné VANPRAET, Noémie ZAMBEAUX, Baptiste GOUBAULT

Absents : Sylvie COLOMBIER,

Absents excusés : Jean-Louis RADICE,

Pouvoirs de Jean-Louis RADICE à Jean-Marc ATTALI

Secrétaire de séance : Serge PAPILLON

En exercice : 20 - Présents : 18 - Votants : 19

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2026. Adopté à l'unanimité

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

- Adoption du CFU 2025
- Affectation du Résultat 2025-2026
- Adoption des taux de fiscalité 2026
- Adoption du Budget Primitif 2026

VIVRE ENSEMBLE

- Subvention au CCAS
- Subventions aux structures petite Enfance =
 - L'Envol : crèche, lieu d'accueil, relais parents enfants
 - Crèche Minizen
- Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de santé du Pays Voironnais (CPTS)
- Subventions aux associations

PATRIMOINE :

- Pose de filets pare blocs Les Combes - création de servitudes temporaires.

AGENDA – INFO DIVERSES

Introduction : à l'occasion de ce dernier Conseil Municipal du mandat, Monsieur le Maire rappelle les évènements principaux et adresse ses remerciements aux élus. C'est grâce à une gestion collective des sujets et des dossiers qu'il a été possible de développer une réelle force d'action tout au long du mandat.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

Les contraintes techniques rencontrées par la DGFIP ne permettent pas d'adopter le Compte financier unique (CFU) 2025 et de délibérer sur l'affectation du résultat. Ces deux délibérations sont donc remplacées à l'ordre du jour par une délibération permettant la reprise anticipée des résultats sur la base d'une balance des comptes 2025 transmises au trésorier et certifiée par ce dernier.

➤ **D 2026-07 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 - Budget principal**

Rapporteur : Dominique DESSEZ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur sont repris dans le budget primitif.

Pour des raisons techniques liées à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), regroupant le compte de gestion et le compte administratif après le passage à la norme budgétaire et comptable M57, celui-ci ne peut être présenté avant le vote du budget primitif.

Il est rappelé que le CFU de l'exercice doit être présenté et voté au plus tard le 30 juin 2026.

L'instruction M57 permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) les résultats de l'exercice antérieur.

La reprise des résultats est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal a la possibilité de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte administratif 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil municipal devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif 2025.

Une reprise anticipée des résultats est ainsi proposée pour le vote du budget 2026, comme suit :

Fonctionnement		CA 2025
	Dépenses	2 367 422,30 €
	Recettes	3 126 030,62 €
	Résultat provisoire de l'exercice	758 608,32 €
	Excédent	758 608,32 €

Investissement		CA 2025
	Excédent reporté	93 416,14 €
	Dépenses	2 731 992,97 €
	Recettes	2 594 720,88 €
	Résultat provisoire de l'exercice	-137 272,09 €
	Déficit	-43 855,95 €
pour info	RAR - dépenses	423 522,31 €
	RAR - recettes	594 798,13 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5 et L. 2311-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le budget principal par la commune de La Buisse,

Il est proposé au Conseil municipal que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrit au budget primitif 2026. La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le compte administratif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025.
- **AFFECTE** la totalité de l'excédent du résultat de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement, soit un montant de 758 608,32€ (ligne budgétaire 1068).
- **REPORTE** le solde de l'excédent du résultat de la section d'investissement pour un montant de – 43 855,95 € (ligne budgétaire 001D).
- **ADOpte** pour le budget 2026 la reprise anticipée des résultats ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

➤ **D 2026 – 08 Vote des taux de fiscalité**

Rapporteur : Dominique DESSEZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière augmentation du taux de fiscalité a été décidée pour l'exercice 2023. Par ailleurs, l'augmentation des bases décidée par l'Etat est de 0.7% dans la Loi de Finances 2026.

Le Débat d'Orientation Budgétaire du conseil municipal du 21 janvier 2026 proposait de ne pas prévoir d'augmentation supplémentaire des taux de fiscalité compte tenu d'un contexte stabilisé et d'une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser les projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2032.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de fiscalité 2026 à l'identique de ceux adoptées en 2025.

	2025			2026		
	<i>Taux 2025</i>	<i>bases 2025</i>	<i>Produit</i>	<i>Taux</i>	<i>Bases 2026 Bases 2025 x 0,7%</i>	<i>Produit</i>
TFB	38,17%	4 387 000	1 674 517,90	38,17%	4 417 709	1 686 239,53
TFNB	59,43%	52 700	31 319,61	59,43%	53 069	31 538,85
TH	10,23%	106 200	10 864,26	10,23%	106 943	10 940,31
			1 716 701,77			1 728 718,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les taux de fiscalité pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.23% ;
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 38.17% ;
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) : 59.43%

➤ **D 2026 – 09 Adoption du BP 2026**
Rapporteur Dominique DESSEZ

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif au Conseil Municipal. Ce budget est construit sur la reprise des résultats antérieurs et des résultats de l'exercice 2025. Il décline les orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaires en séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2026

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	2 422 900 €	dépenses estimées	3 128 000 €	Recettes estimées
	705 100 €	virement potentiel à la Section d'Investissement		
TOTAL	3 128 000 €		3 128 000 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026	EVOLUTION BP N / BP N-1		% DEP FCT
023 - Virement à la section d'investissement	742 658		705 100	-37 558	-5%	23%
011 - Charges à caractère général	751 820	751 402	806 820	55 000	7%	26%
012 - Charges de personnel	1 164 000	1 156 555	1 162 000	-2 000	0%	37%
014 - Impôt et taxes	55 000	48 067	30 000	-25 000	-45%	1%
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	61 120	61 086	51 046	-10 074	-16%	2%
65 - Charges de gestion courante (subventions, indemnités)	277 702	263 627	296 000	18 298	7%	9%
66 - Charges financières	86 700	86 686	75 000	-11 700	-13%	2%
67 - Charges exceptionnelles	2 000	0	2 034	34	2%	0%
Total	3 141 000	2 367 422	3 128 000	-13 000	-0,41%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026	EVOLUTION BP N / BP N-1		% REC FCT
013 - Atténuation de charges	15 000	20 882	15 000	0	0%	0%
70 - Produits des services	430 500	435 008	414 140	-16 360	-4%	13%
73 - Impôts et taxes	344 000	329 523	330 698	-13 302	-4%	11%
731 - Fiscalité locale	1 687 640	1 666 713	1 675 293	-12 347	-1%	54%
74 - Dotations / participations	576 833	633 618	631 333	54 500	9%	20%
75 - Produits de gestion courante (locations de salles, loyers)	85 000	38 767	60 000	-25 000	-29%	2%
76 - Produits financiers	0	393	0	0	#DIV/0!	0%
77 - Produits exceptionnels	2 027	1 127	1 536	-491	-24%	0%
Total	3 141 000	3 126 031	3 128 000	-13 000	-0,41%	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	% écart	BP 2026
001- Déficit reporté	0			43 856
16- Emprunts	200 000	195 010	-2,5%	170 000
20- Immobilisations incorporelles	112 000	14 680	-86,9%	94 938
204-Subventions d'équipements	50 000		-100,0%	50 000
21-Immobilisations corporelles	2 206 217	1 684 470	-23,6%	1 304 684
23- Immobilisations en cours	717 885	644 232	-10,3%	20 000
041- opérations patrimoniales	212 000	193 601	-8,7%	190 000
Total	3 498 102	2 731 993	-21,9%	1 873 478

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	% écart	BP 2026
021 - Virement de la section de fonctionnement	742 658		-100,0%	705 100
040 - Opérations d'ordre entre sections	61 120	61 086	-0,1%	51 046
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 665 565	1 671 114	0,3%	1 155 108
13 - Subventions d'investissements	1 343 241	668 920	-50,2%	780 798
16-Emprunts	0		#DIV/0!	0
204- Subvention d'équipements versées			#DIV/0!	
041-opérations patrimoniales	212 000	193 601	-8,7%	190 000
001-Solde exécution reporté	93 416		-100,0%	
Total	4 118 000	2 594 721	-37,0%	2 882 052

Présentation de l'équilibre d'investissement

Investissement	Dépenses		Recettes	
	423 523 €	RAR de 2025	594 798 €	RAR de 2025
	170 000 €	remboursement capital des emprunts	705 100 €	Autofinancement (virement section fct)
	43 856 €	Déficit reporté	758 608 €	Affectation Résultat fct. 2023 reporté
	1 046 100 €	Investissements 2025	386 500 €	FCTVA
			10 000 €	Taxe d'aménagement
			186 000 €	subventions
			51 046 €	Amortissement
	190 000 €	opérations patrimoniales	190 000 €	opérations patrimoniales
TOTAL	1 873 479 €		2 882 052 €	
	1 008 574 € SUR EQUILIBRE			

Ce projet de Budget prévoit une réévaluation du montant du RIFSEEP de 10% pour l'ensemble des agents au chapitre 012 de dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2026 tel qu'il vient d'être présenté

VIVRE ENSEMBLE

- **D 2026 – 10 Subvention au CCAS**
Rapporteur Sylvaine MONGHEAL

La préparation du Budget Primitif 2026 du CCAS a permis de préciser le montant de la participation communale annuelle permettant de financer les actions du CCAS. La subvention proposée au Conseil Municipal s'élève à 9000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 9000,00 €

- **Subventions aux structures Petite Enfance :**
Rapporteur : Sophie BETHOUX

➤ **D 2026 – 11 L’Envol : crèche, lieu d’accueil, relais parents enfants**

Rapporteur : Sophie Bethoux

Par délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2024, les nouvelles conditions d’attribution des participations au RPE l’Envol ont été adoptées par le Conseil Municipal :

Une concertation a été réalisée entre l’association et les communes de Coublevie et La Buisse pour renouveler les modalités de calcul des subventions. L’Association l’Envol a communiqué le montant de la participation 2026 à leur verser sur ces nouvelles bases de calcul.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ces participations de la manière suivante :

- Participation annuelle au strict financement du RPE : 6628,00 € (sous réserve confirmation)
- Subvention annuelle à la crèche l’Envol : 1000.00 €
- Subvention au Lieu d’Accueil Enfants parents : 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise le versement de

- La participation annuelle au strict financement du RPE : 6628,00 €
- La subvention annuelle à la crèche l’Envol : 1000.00 €
- La Subvention au Lieu d’Accueil Enfants parents : 500.00 €

➤ **D 2026 – 12 Subvention Crèche Minizen**

Rapporteur : Sophie BETHOUX

Par délibération 2023-33 le Conseil Municipal a décidé l’attribution d’une subvention annuelle de 3000.00 € pour les années 2023-2024-2025 afin de soutenir l’association. Il est rappelé que cette subvention permet le déclenchement du bonus territoire de la CAF en faveur de la crèche Minizen.

Il est rappelé au Conseil Municipal que malgré une gestion sérieuse, l’association a sollicité une aide exceptionnelle accordée par le Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2025, délibération 2025-80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

CONFIRME l’attribution d’une subvention de 3000.00 € pour l’année 2026 à la crèche Minizen

CONFIE le soin aux services de procéder au versement de cette subvention 2026

➤ **D 2026 - 13 Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de santé du Pays Voironnais (CPTS)**

Rapporteur : Sylvaine MONGHEAL

La commune fait partie du territoire de la Communauté professionnelle territoriale de santé du Voironnais (CPTS). Les CPTS couvrent petit à petit tout le territoire national. Ce sont des instances créées par les professionnels de santé et validées par l’agence régionale de santé, financée par la CPAM.

Les CPTS ont 6 missions essentielles :

- L'amélioration de l'accès aux soins.
- L'organisation de parcours pluriprofessionnelle autour du patient.
- Le développement d'actions de prévention.
- La gestion des crises sanitaires exceptionnelles.
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins
- L'accompagnement des professionnels de santé

La CPTS du Voironnais a été créée en octobre 2023 à l'initiative de professionnels de santé qui se sont réunis pour élaborer un projet de santé à partir des besoins du terrain. Elle regroupe actuellement 19 communes, comptent 3 salariés et gérées par un conseil d'administration. La CPTS est un outil permettant de fédérer tous les acteurs locaux des secteurs sanitaires, médico-social et social, leur donnant les moyens de répondre ensemble à ces problématiques. L'adhésion au dispositif est gratuite. Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la CPTS du Voironnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'adhésion de la commune à la CPTS du Voironnais

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant de matérialiser cette adhésion de la commune de LA BUISSE à la CPTS du Voironnais.

- **D 2026 - 14 Subventions aux associations**
Rapporteur : Sylvaine MONGHEAL

Après examen par la commission des demandes de subvention 2026 des associations en fonction des critères établis, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Budget Global	
Barème	
ASSOCIATIONS dossier demande reçu pas de demande	Sub. Proposée
FC La Sure	1 200 €
Tennis club - TCLB	2 300 €
Assos des boulistes	- €
Défi danse	- €
Saber experience	200 €
Country danse 38	- €
Budo club dauphinois	400 €
Trail du Buis	300 €
Dop'age	200 €
Shanti Yoga	300 €
Vibra son	- €
Comité des fêtes	2 000 €
Si on Chantait	350 €
Les tréteaux	- €
Les petits buissards	500 €

APE	700 €
ACCA	- €
ABFI	- €
Buxia events	200 €
Dynamoov	250 €
Buxia comestibles	100 €
Kasih bunda	- €
Kubenbuis	- €
Diana & Linda	- €
Complètement femmes	- €
Les pompiers de la Buisse	- €
Les buses du grand ratz	- €
Handikoeur	- €
ASSOCIATIONS non Buissardes	
Restos du Cœur	
Capables	
FNACA	80 €
Prévention routière	
Bleuet de France	80 €
Souvenir Français	- €
FNEAURA (ex-FRAPNA)	
Addive	100 €
Lycée Edouard Heriot	- €
AS Collège Coublevie	
La clique Saint Aupre	150 €
Les anciens marins	
Subventions exceptionnelles	
Saber experience	1 200 €
Buxia Events	- €
Assos des boulistes	- €
Totaux	10 610 €
	3 890 €

Les élus présents échangent sur une évolution souhaitable des critères d'attribution des subventions : prise en compte des excédents et des niveaux de trésorerie ; évolution de l'appréciation sur la participation à la vie de village afin de mieux prendre en compte ce critère ; prise en compte de l'effort des associations pour diminuer l'impact environnemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2026, telle qu'elle vient d'être exposée.

PATRIMOINE :

➤ **D 2026 – 15 Pose de filets pare blocs Les Combes - création de servitudes temporaires.**

Rapporteur : Christian REY-GORREZ

Les travaux de pose de filets pare blocs dans le secteur des Combes vont prochainement débiter. Des conventions ont été signées avec les propriétaires pour autoriser la réalisation de ces travaux sur leurs parcelles. Cependant il semble nécessaire, au-delà d'une simple convention, de matérialiser ces équipements en créant des servitudes temporaires, de manière à sécuriser juridiquement le dispositif.

En effet, ces installations doivent faire l'objet de travaux d'entretiens périodiques et les entreprises vont devoir, tous les 3 ans, intervenir sur ces parcelles pour défricher et inspecter les installations.

Sur les conseils de notre Notaire, il est proposé au conseil municipal de signer des conventions de servitudes temporaires avec les propriétaires desdites parcelles. Comme vu avec la Comptable de Maître CLEMENT, le coût d'un acte de création de servitude s'élève environ à 800,00 euros (à parfaire avec coût d'éventuels états hypothécaires, copies d'actes et procurations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de servitudes temporaires nécessaires auprès des propriétaires concernés sur les parcelles n°257 ; n°260 ; n°261 n°262 ; n°263 ; n°265 n°268 section C.

AGENDA – INFO DIVERSES :

- **Informations diverses :**
 - Installation d'un nouveau commerce : D et R informatique créé par Michaël Davin et sa femme qui habitent La Buisse. Réparation et vente de matériel informatique et téléphonie.
 - Vente de l'Espace 1901 à Madame Micheline Denis qui va installer son activité d'énergéticienne et création et vente de bijoux.
 - Démarrage des travaux de sécurisation des Combes avec la pose de filets de protection, le 9 mars pour une durée prévisionnelle d'un mois.
- **Agenda :**
 - samedi 28 février 20h30, salle polyvalente : spectacle Esmeralda (Cie Vocale) ;
 - mardi 3 mars 20h, salle socio : Cinéma italien (festival du film italien) ;
 - mercredi 4 mars à 18h : dernière réunion du CMJ ;
 - samedi 7 mars 18h , salle polyvalente : spectacle "Planète en panique" (familles) ;
 - dimanche 15 mars 8h à 18h : 1er tour des élections municipales ;
 - dimanche 15 mars 11h, salle socio : concert Trio ABG "Tribut to Chet" (VJF) ;

- jeudi 19 mars 20h : salle poly : ciné-concert Oriki (avec les détours de Babel et GA); spectacle scolaire après-midi à l'étude ;
- vendredi 20 mars 18h, EDT : vernissage expo Nadine Varesio ;
- vendredi 20 mars 19h salle socio : conseil municipal d'installation si pas de 2° tour ;
- samedi 21 mars 20h, salle poly : théâtre "un âge très moyen" (Les Astrolabes) ;
- samedi 28 mars : fête du village
- vendredi 3 avril 18h, EDT : vernissage expo Joseph Caldwell (-> 12 avril) ;
- vendredi 24 avril 18h, EDT : vernissage expo "Isabelle Delphin" (-> 3 mai) ;
- samedi 30 mai 20h, salle poly : "Shakespeare in songs" (La Dame de 11h), Hors les murs GA ;
- samedi 14 juin : fête de l'été ;
- vendredi 17 juillet 18h, (EDT) ; vernissage expo Aurélie Carleton (-> 26 juillet) ;
- 22 juillet : passage du tour de France à La Buisse ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Dominique DESSEZ, Maire

Serge PAPILLON, Secrétaire de séance